



©1989-2023 APM International - <https://www.apmnews.com/story.php?uid=&objet=403755&usid=130506>

DÉPÊCHE - Jeudi 30 novembre 2023 - 09:49

Handicap psychique: pour une "nouvelle clinique" fusionnant accompagnement et soins

Mots-clés : #médico-social #établissements de santé #psychiatrie #handicap #congrès #patients-usagers
#qualité-sécurité des soins #accès aux soins #hôpital #Espic

POLSAN - ETABLISSEMENTS

CONGRÈS

LYON, 30 novembre 2023 (APMnews) - Il faut créer une "nouvelle clinique" plus "globale" fusionnant accompagnement et soins pour les personnes qui vivent avec des troubles psychiques sévères et persistants, a plaidé le psychiatre Denis Leguay, président de Santé mentale France, mercredi, lors de la 6e Journée de l'accompagnement et de l'action médico-sociale (Jacc), organisée dans le cadre du Congrès français de psychiatrie qui se tient jusqu'à samedi à Lyon et à distance.

"Une personne peut présenter une maladie chronique et en même temps être, du fait de la pathologie, en situation de handicap, et enfin être en situation de précarité économique, car exclue du monde du travail", a défini Denis Leguay.

"C'est, on le sait, une situation très banale, et même majoritaire pour les personnes qui vivent avec des pathologies sévères et persistantes", a-t-il complété. Il faut donc traiter cette situation "non plus comme une exception mais comme le cadre général, et nous interroger sur la pertinence de notre organisation administrative". Celle-ci distingue "le champ du médico-social qui s'est construit autour de la notion de mesure et de compensation du handicap, le champ social qui s'est construit autour de la notion d'inégalité, de correction de la pauvreté et d'assistance", et "le champ sanitaire autour de la notion de maladie, de traitement, et d'assurance devant les aléas de santé".

Dans ce cadre, sont-ce "les caractéristiques des situations individuelles qui déterminent l'orientation de la prise en charge, ou les disponibilités de chacun de ces systèmes", a-t-il interrogé, avec une idée de la réponse. "Est-ce bien justifié d'assigner [la personne] à telle ou telle approche?"

Car "selon que vous êtes orienté vers tel ou tel type de réponses, votre prise en charge sera gouvernée par des concepts directeurs différents", a-t-il insisté.

Un "Yalta institutionnel" délétère

"Pour les personnes qui vivent avec des troubles sévères et persistants, ces trois approches sont pertinentes", a-t-il souligné. "Idéalement, elles devraient pouvoir recueillir des soins de santé -du *cure*- notamment de réhabilitation psycho-sociale, et en même temps, être accompagnées dans la vie concrète et en compensation des difficultés notamment cognitives affectant leur participation sociale, et également en même temps, bénéficier de toutes les aides de droit commun tant financières qu'en termes d'aide à l'inclusion", a-t-il décrit.

"Il y a des territoires où cet aspect multiple aux réponses existantes est effectif [mais] pourquoi ce n'est pas pareil partout?"

"Souvent", a-t-il observé, "le fait de bénéficier déjà d'une réponse dissuade les professionnels et les établissements, pour des raisons pratiques, d'en proposer une autre, qui serait complémentaire, et cela en dépit" des dispositifs comme une réponse accompagnée pour tous, la gestion des cas complexes "et autres plateformes".

En plus, les financeurs sont différents "et quelque part rivaux" (Etat, départements), les règles de financement sont distinctes d'un secteur à l'autre, de même que le statut des opérateurs, le monde sanitaire psychiatrique étant surtout public, et le champ médico-social du handicap majoritairement associatif.

Cela donne lieu à un "effet d'antagonisation" artificiel induit par la nécessité, pour chaque situation individuelle, de déterminer une hiérarchie des besoins de laquelle sont censées découler les préconisations d'orientation", a-t-il regretté.

"On a voulu délibérément traiter séparément ce qui était en commun. Et pour des raisons qui n'avaient rien à voir avec les besoins des personnes, mais pour des raisons politiques, de nécessité de préserver une ère de responsabilité à la collectivité territoriale 'département'", a-t-il insisté, déplorant un "Yalta institutionnel".

"Représenter la personne dans son entièreté"

"La question est, ni plus ni moins, de savoir s'il peut exister une clinique autre que celle de la pathologie [...] et autre que celle du handicap", a-t-il avancé.

"Une autre clinique qui réunisse des indicateurs rendant compte des réalités des troubles et des incapacités, et qui les fusionne pour produire des préconisations de prise en charge de *cure* et de *care*, articulées dans un gradient allant de la prise en charge de la dépendance totale à celle de la consultation ambulatoire dans la perspective psychothérapique".

"Autrement dit, n'y a-t-il pas quelque chose qui peut représenter la personne dans sa globalité, dans son entièreté, qui soit plus représentatif que les petits indicateurs ou les signes cliniques que l'on va chercher dans chacun des champs", a-t-il explicité.

"Il nous faut quelque chose de plus global, de plus dynamique, de plus positif, en postulant que cette nouvelle clinique soit plus juste, plus vraie, plus efficiente, et fasse socle à des ambitions nouvelles pour la personne", a-t-il encouragé. "Qu'elle rende compte de façon plus authentique, plus complète,

plus décisive, de ce qu'est la situation de la personne, en prenant évidemment en compte les symptômes qui l'affectent, les incapacités auxquelles elle doit faire face et qui requièrent une aide, et sa position existentielle; comment elle se projette, quelle direction elle veut donner à sa vie [...]".

Denis Leguay a appelé à conceptualiser cette clinique en lien avec le "rétablissement", mais "sans doute aussi d'autres notions, d'autres qualificatifs, qui approchent la vérité de la personne".

Par ailleurs, lors de son intervention, le président de Santé mentale France a rappelé le souhait de son organisation, avec d'autres, que la santé mentale soit déclarée "grande cause nationale" en 2025 (cf [dépêche du 10/10/2023 à 16:42](#)).

vl/nc/APMnews

[VL8S4W4CA]

©1989-2023 APM International - <https://www.apmnews.com/story.php?uid=&objet=403755&usid=130506>